

II. Le commerce illicite des produits du tabac et l'industrie du tabac

L'industrie du tabac a fréquemment recours à l'argument d'une explosion du commerce illicite en cas d'adoption de mesures protectrices en matière de santé publique. Tel est notamment le cas pour les hausses de fiscalité, introduction d'avertissements sanitaires, paquets neutres etc. et elle se présente systématiquement comme « victime » de ce développement de la contrebande.

Pourtant en dépit de son positionnement et de ses dénégations officielles, les fabricants de tabac ont été et demeurent encore aujourd'hui impliqués dans de tels trafics.

1. L'implication des fabricants dans l'organisation du commerce illicite

L'industrie du tabac tire profit des ventes qu'elles soient légales comme illégales¹². L'implication des fabricants dans le commerce illicite, que ce soit par la contrebande ou la fabrication illégale, est largement documentée et démontrée³.

A. Les documents internes de cette industrie, rendus publics par décision de justice, font référence au rôle de celle-ci dans l'organisation des marchés parallèles.

Tous les continents sont touchés par le phénomène et l'Europe n'est pas épargnée. Différents termes sont utilisés pour évoquer ces marchés illégaux. Ils parlent ainsi de "commerces de transit". Les acronymes "DNP" pour "Duty not paid" ou encore "GT" (pour « general trade ») sont également fréquemment utilisés.

Il ressort de l'analyse de ces documents internes que **les marchés "parallèles" sont intégrés dans les stratégies marketing des fabricants** à un niveau global, régional, national et local. Des milliards de cigarettes destinées à l'exportation disparaissent ou bien sont officiellement destinées à un marché dont la demande ne pourrait jamais absorber de tels volumes et se retrouvent alors sur les marchés parallèles sans que les taxes associées aient été acquittées.



Selon les « tobacco documents », mentionnés dans l'ouvrage *Comment la mafia du tabac nous manipule* (ed. Flammarion, 2015), au début des années 2000 « Philip Morris exporte vers le port d'Anvers des milliards de Marlboro réexpédiées, via les réseaux de contrebande, en Italie. Grâce à la même technique, Japan Tobacco inonde l'Espagne de ses Winston. En Andorre, à Gibraltar, à Chypre, véritables plaques tournantes du trafic, les cartouches des grandes marques sont importées, en toute légalité, puis acheminées, sous le manteau, vers les pays voisins. Des filières criminelles opèrent également depuis la Suisse, le Monténégro et l'Albanie. »

Dans une correspondance interne entre le responsable financier de British American Tobacco Keith Dunt et Eduardo Grant, Président de la filiale BAT Argentine, celui-ci évoque plus particulièrement la question du « commerce de transit » ou marchés parallèles en ces termes : « *Quant à savoir si nous devons ignorer ou encourager les marchés parallèles, vous connaissez ma position qui est*

¹ Joossens L, Raw M. Cigarette smuggling in Europe: who really benefits? *Tob Control* 1998;7:66–71. doi:10.1136/tc.7.1.66

² Gilmore AB, Fooks G, Drope J, et al. Exposing and addressing tobacco industry conduct in low-income and middle-income countries. *The Lancet* 2015;385:1029–43.

³ Collin J, LeGresley E, MacKenzie R, et al. Complicity in contraband: British American Tobacco and cigarette smuggling in Asia. *Tob Control* 2004;13:ii104–11. doi:10.1136/tc.2004.009357

que ces derniers constituent des parties intégrantes de nos marchés et que les laisser être exploités par d'autres est tout simplement inacceptable.»⁴

La contrebande a permis aux cigarettiers d'avoir accès à des marchés qui leur étaient fermés, et à faire pression sur les autorités publiques de ces pays pour qu'elles leur ouvrent ces marchés à des conditions fiscales avantageuses⁵. Il apparaît également combien ces marchés illicites leur sont grandement lucratifs.

Un responsable de BAT en 1989 déclarait ainsi, dans une lettre, à ses associés de Taïwan : « *Nos progressions résultent essentiellement des importations illégales de nos marques en provenance de Hong Kong, Singapour, le Japon, etc., pour lesquelles aucun droit n'a été payé.*»⁶

B. Des investigations, commissions d'enquêtes et procédures engagées à l'encontre des fabricants ont également démontré cette implication et confondu leurs auteurs, acculés à reconnaître les faits⁷.

Depuis la fin des années 90 et encore aujourd'hui, des procédures ont été engagées ou sont pendantes à l'encontre des cigarettiers pour leur rôle dans l'organisation du commerce illicite des produits du tabac. A Hong Kong, au Canada, en Colombie, etc., les chefs d'accusation à leur encontre sont généralement lourds et sans appel. Tel est par exemple le cas de la procédure engagée par la Commission européenne, rejointe par 10 Etats membres (dont la France), à l'encontre du fabricant Philip Morris : organisation de la contrebande, blanchiment, et financement de réseaux impliqués dans des actions terroristes⁸.

Ils ne laissent plus place à la position de défense des fabricants affirmant se contenter de vendre à des distributeurs seuls responsables du détournement des marchandises et de l'organisation de la contrebande.



« Les millions de cartouches de Marlboro, de L&M, de Chesterfield, de Camel, saisies chaque année par les Douanes, sont issues en majorité des chaînes de fabrication des grands groupes. Livrées par containers ou par camions, des cargaisons entières s'évaporent en cours de route. »

Les « big four », **les quatre principales multinationales du tabac** que sont Philip Morris, Japan Tobacco International, British American Tobacco et Imperial Tobacco, sont tous **concernés** et **ces faits demeurent d'actualité**.

Les sommes en jeu sont importantes. A titre d'exemple, les amendes qu'ont dû payer les cigarettiers au gouvernement canadien représentent près de 2 milliards de dollars et des condamnations intervenaient encore en 2010⁹.

⁴ Internal BAT correspondence Keith Dunt to Eduardo Grant 24 June 1992 numéro BATES 301674939

⁵ LeGresley E, Lee K, Mugli ME, et al. British American Tobacco and the "insidious impact of illicit trade" in cigarettes across Africa. *Tob Control* 2008;17:339-46. doi:10.1136/tc.2008.025999

⁶ Batuke correspondence A. George Perutz to Mark Syta, 25 August 1989 n° Bates : 302000021

⁷ <http://www.theguardian.com/uk/2000/feb/03/kevinmaguire?redirection=guardian>

⁸ <http://www.nyed.uscourts.gov/pub/rulings/cv/2000/00cv6617cmp.pdf>

⁹ Tobacco firms to pay \$550M over smuggling – le 14 avril 2010 - <http://www.cbc.ca/news/canada/tobacco-firms-to-pay-550m-over-smuggling-1.902510>

Les fabricants peuvent être impliqués collectivement sur certains marchés.

Une enquête menée en 2009 par le Consortium international de journalistes d'investigation (ICIJ), intitulée « Tobacco Underground » présente quelques illustrations de l'implication des majors du tabac en **Ukraine** ou encore en **Pologne** dans la contrebande.

« En Ukraine la production de cigarettes a augmenté de 30 % entre 2003 et 2008. En 2008, 30 milliards de cigarettes étaient ainsi produites en trop, compte tenu de la consommation nationale, par les compagnies. Ces cigarettes étaient alors "perdues" volontairement par les industriels, pour alimenter le marché noir de l'Union européenne. »¹⁰

Il en est de même pour la **Pologne**, où la production de cigarettes a augmenté depuis 2003, alors que les ventes de cigarettes étaient en baisse¹¹.

Parfois ce sont certains fabricants qui sont plus particulièrement mis en cause.

A titre d'illustrations, la commission d'enquête parlementaire menée au Royaume Uni en 2000 à propos du fabricant **British American Tobacco** mit en exergue l'organisation de la contrebande par le fabricant BAT dans les différentes régions du monde, notamment

- au Moyen Orient¹²,
- au Vietnam¹³,
- en Amérique latine¹⁴.

BAT fut également poursuivi à la fin de l'année 2000 pour son implication dans le crime organisé et l'organisation continue et massive de la contrebande de produits du tabac en Colombie¹⁵.

Imperial Tobacco, acquéreur de l'ancienne SEITA Altadis, a été à plusieurs reprises mis en cause.

En 2002, selon les services des Douanes britanniques, les marques de ce groupe ont représenté 55 % des 17 milliards de cigarettes de contrebande au niveau du Royaume Uni. Lors des interrogatoires réalisés par une commission publique d'enquête à propos d'un sur-approvisionnement de pays notoirement connus en matière de contrebande, le fabricant clama son ignorance. La conclusion des enquêteurs au dirigeant de l'entreprise fut la suivante : « Soit vous êtes un escroc, soit vous êtes stupide et vous ne semblez guère être stupide. »¹⁶

Philip Morris

Après deux années d'enquête par l'**Office Européen de Lutte Anti-Fraude (OLAF)**, la Commission européenne, suivie par 10 Etats membres dont la France, porte plainte le 6

¹⁰ Ukraine's 'lost' cigarettes flood Europe Big tobacco's overproduction fuels \$2 billion black market <http://www.publicintegrity.org/2009/06/29/6347/ukraine-s-lost-cigarettes-flood-europe>
By Vlad Lavrov May 19, 2014

¹¹ Lyon Capitale, "Comment l'industrie du tabac alimente la contrebande", par Mathieu Martinière et Robert Schmidt, 13 juin 2013 <http://www.lyoncapitale.fr/Journal/France-monde/Actualite/Europe/Comment-l-industrie-du-tabac-alimente-la-contrebande>

¹² <http://www.theguardian.com/uk/2001/dec/17/britishamericantobaccobusiness.smoking?redirection=guardian>

¹³ <http://www.theguardian.com/business/2001/aug/25/smoking.conservativeparty?redirection=guardian>

¹⁴ <http://www.theguardian.com/uk/2000/jan/31/kevinmaguire.duncancampbell?redirection=guardian>

¹⁵ <http://theconversation.com/tobacco-industry-rallies-against-illicit-trade-but-have-we-forgotten-its-complicity-38760> - 16 mars 2015

¹⁶ Imperial Tobacco plc: profit and growth from smuggling Mai 2002 - http://www.ash.org.uk/files/documents/ASH_234.pdf

novembre 2000 aux Etats-Unis contre Philip Morris. Le cigarettier a préféré payer 1 milliard de dollars pour éviter un procès¹⁷.

Des journalistes d'investigation du collectif « *We report* » mentionnaient encore récemment le rôle plus particulier de Philip Morris dans la contrebande au **Monténégro**¹⁸.

« Selon la police européenne, qui a enquêté sur le crime organisé au Monténégro entre 2010 et 2012, des millions de cigarettes transitent chaque année illégalement du Monténégro vers la Grèce. Une fois arrivées dans l'Union européenne, ces cigarettes sont destinées au marché noir. Si les quantités saisies restent inférieures au réseau mafieux des années 1990 – la « Monténégro Connection » –, le schéma semble se reproduire, sous les yeux de Philip Morris, installé au Monténégro depuis 2007. »

Japan Tobacco International

En 1999, Leslie Thomson, directeur d'une filiale de RJR, aujourd'hui JTI, a été condamné aux Etats-Unis et en février 2000 au Canada pour avoir organisé la contrebande entre les deux pays¹⁹.

JTI a également acquis Gallaher dont l'implication dans la contrebande avec un distributeur chypriote entre 2005 et 2008 fut prouvée par plus de 20 000 documents internes. Dans cette procédure, le distributeur concerné, Ptolomeous Tlais, révéla que la compagnie avait mis en place tout un modèle commercial d'activités illicites²⁰.

Le fabricant JTI depuis 2011 est à nouveau mis en cause pour organisation de la contrebande en Russie et au Moyen-Orient, les distributeurs de JTI étant au cœur du dispositif de fraude et le fabricant JTI n'ayant rien fait bien que confrontés à ces rapports²¹.

Déjà impliqué en 2000, dans le cadre de la procédure engagée par l'Union Européenne aux Etats-Unis à l'encontre de plusieurs fabricants de tabac, JTI fait l'objet d'investigations de la part de l'OLAF, Office de lutte antifraude de l'Union Européenne pour ses activités de contrebande en Syrie et au Moyen Orient.

¹⁷ European Anti-Fraud Office. Agreements with tobacco manufacturers.

2015.http://ec.europa.eu/anti_fraud/investigations/eu-revenue/cigarette_smuggling_en.htm

¹⁸ Mediapart, "Interpol est mis en cause pour être financé par l'industrie du tabac", par Mathieu Martinière et Robert Schmidt, 28 octobre 2013

¹⁹ The Wall Street Journal, RJR Executive Helped Smugglers Sell Cigarettes Illegally in Canada – 26 mars 1999
<http://www.wsj.com/articles/SB92245673715819645>

²⁰ Idem Réf 15

²¹ Idem Réf 15

